



Stage annulé par l'employeur au bout de 2 jours

Par **sambana**, le **15/06/2010** à **23:58**

Bonjour,

Mon fils a signé il y a 3 mois pour un stage en entreprise (1^{ere} année de cap electricité) il a commencé son stage lundi 14 juin 2010 et ce pour 3 semaines, or son employeur lui a dit de ne plus venir au bout de 2 jours car il avait embauché un ouvrier, il ne se souvenait plus qu'il avait un stagiaire et plus de place pour lui en ce qui concerne le transport, je lui ai proposé d'accompagner mon fils sur le lieu de travail et il n'est pas d'accord
quels sont les droits de mon fils pour pouvoir continuer son stage de formation, signé il ya 3 mois par lui, son employeur et le lycée
merci de me renseigner si vous avez une idée sur la question
anne